

DEPARTEMENT DE LA  
DORDOGNE

MAIRIE  
LIMEUIL



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

## SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Nombre des Conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 11

L'an deux mil seize le quatorze avril  
Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du château, sous la  
présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal le 08 Avril 2016

**PRESENTS:** Jean Claude HERVÉ – Laurence NINNIN – Francis MARIN – Dominique RICHARD – Hélène MERINO – Bruno DURAND - Johannes VAN STRIEN – Laëtitia MARTINS DA COSTA - Benoît BOUSSIQUET Michel FOUILLET

**ABSENTS :** Nicole HULOT a donné procuration à Hélène MERINO

**Secrétaire de séance :** Benoît BOUSSIQUET

### **Divers :**

Il est proposé les points divers suivants à rajouter à l'ordre du jour :

- Convention mise à disposition avec le club de football de Limeuil
- Remboursements frais à Mme Nicole HULOT
- Devis sentier et demande subventions pour travaux murs et sentier

### **Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 16 Mars 2016 :**

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 Mars 2016.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 16 Mars 2016 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

### **1 – Vote du taux des taxes locales d'imposition :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rôle des taxes d'imposition pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de ne pas modifier le taux des taxes locales d'imposition par rapport à l'année 2015 à savoir :

Taxe d'habitation : 8,55%  
Foncier bâti : 11,50%  
Foncier non bâti : 51,91%

### **2– Vote du compte administratif 2015 de la commune :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2015 de la commune, puis il se retire et ne prend pas part au vote. Madame Hélène MERINO, doyenne d'âge, demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2015 de la commune comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations 2015	300 972,55 €	429 366,91 €	269 072,48 €	56 384,97 €
Résultats exercice 2015		128 394,36 €	212 687,51 €	
Reports 2014		112 136,47 €		27 256,57 €
<b>Résultats de clôture</b>		<b>+ 240 530,83 €</b>	<b>185 430,94 €</b>	
Restes à réaliser			15 549,54 €	100 000,00 €
Résultats définitifs			100 980,48 €	

Les résultats définitifs font apparaître un besoin de financement de 100 980,48 € couvert par l'excédent de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention, 0 voix contre et 9 voix pour, approuve le compte administratif 2015 de la commune.

### 3 - Vote du compte de gestion 2015 de la commune :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par monsieur le receveur de la Trésorerie du BUGUE et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'indemnité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du compte de gestion de Monsieur le Receveur, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 0 abstention, 0 voix contre, 11 voix pour, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### 4- Affectation de résultats budget commune :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter au compte 1068 du budget 2016 de la commune la somme de 140 530,83 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide d'affecter la somme de 140 530,83 € au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif 2016 de la commune.

### 5- Vote du budget primitif 2016 de la commune :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2016 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
477 213,16 €	477 213,16 €	456 570,13 €	456 570,13 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 1 abstention, 0 voix contre, 10 voix pour adopte le budget primitif 2016 de la commune.

### 6 - Abrogation délibération primes de fin d'année :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Monsieur le Préfet dans lequel il demande d'abroger la délibération du 17 décembre 2015 dans laquelle le conseil municipal avait décidé d'attribuer une prime de fin d'année aux employés communaux au prorata du nombre d'heures qu'ils effectuent. Aucune prime ou indemnité ne peut être attribuée aux agents territoriaux en l'absence d'un texte l'instituant expressément, de ce fait il résulte de ces dispositions que la délibération du 17 décembre est irrégulière, alors même que ces primes sont versées par délibération depuis des années. Un régime indemnitaire sera mise en place pour y remédier.

Après en avoir délibéré, afin de ne pas pénaliser les agents concernés, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide d'abroger la délibération du 17 décembre 2015.

### 7 – Convention à Monsieur JUDGE :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention d'occupation du domaine public avec Monsieur JUDGE Stuart, propriétaire depuis le début de l'année 2016 de l'ancienne maison de Mme CHATIN Valérie, située « Place des Ormeaux » concernant la terrasse qu'il occupe et qui est implantée sur le domaine public le long de l'Eglise Sainte Catherine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer une convention avec Mr JUDGE.

#### **8 – Révision loyer studio au-dessus de la mairie :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les 3 logements communaux situés au-dessus de la mairie sont loués mais que le montant du loyer du studio est très élevé par rapport à celui des 2 autres logements. Les loyers du logement et de l'appartement reviennent à 6,81 € et 6,87€ le m<sup>2</sup> alors que celui du studio revient à 11,77 € le m<sup>2</sup>. Il propose de réviser le loyer du studio.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 0 abstention 4 voix contre et 7 voix pour décide de fixer le montant du loyer du studio à 9,50 € le m<sup>2</sup>, soit un montant de 332,50 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

#### **9 – Remboursement contrats assurance**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mrs Dominique RICHARD et Bruno DURAND ont rencontré Mr PUICHAUD, agent des Assurances AXA, pour renégocier tous les contrats d'assurances de la commune. Après renégociation, il a été remis à la commune deux chèques d'un montant de 52,02 € et de 745,54 € en remboursement des contrats d'assurance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ces remboursements.

#### **10– Virements de crédit service AEP :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des virements de crédit sur le budget du service de l'eau potable de la façon suivante :

701249 (revers. Redev. pollution Adour Garonne)	+ 1 768,00€
022 (dépenses imprévues)	- 1 768,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ces virements de crédits.

#### **11 – Virements de crédit service assainissement :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des virements de crédit sur le budget du service assainissement de la façon suivante :

706129 (revers. Redev. modernisation réseau Adour Garonne)	+ 220,00€
022 (dépenses imprévues)	- 220,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ces virements de crédits.

#### **12– Redevance ERDF :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne dans lequel il spécifie que le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2016 par ERDF s'élève à 197,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte le montant de cette redevance.

#### **13 – Répartition du forfait publicité 2015 par l'Agence de Développement Touristique :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Agence de Développement Touristique du Pays des Bastides a remis à la mairie un chèque d'un montant de 589,00 € qui correspond au pourcentage du montant de la participation pour l'année 2015 de chaque adhérent à l'Agence de Développement Touristique par rapport au total des cotisations du forfait publicité pour cette même année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette répartition du forfait publicité 2015 d'un montant de 589,00 €.

#### **14 – Mise en place du plan et d'un suivi d'épandage pour la station d'épuration :**

Monsieur Bruno DURAND, conseiller municipal en charge des travaux, présente au conseil municipal le devis d'un montant de 2 039,40 € TTC concernant la mise en place d'un plan d'épandage pour l'épandage des boues résiduelles de la station d'épuration de Limeuil auquel il faut ajouter un montant 950,90 € HT pour les frais d'analyses. Il présente également un devis d'un montant de 1 359,60 € TTC concernant la mise en place d'un suivi des épandages des boues résiduelles de la station d'épuration de Limeuil auquel il faut ajouter un montant de 508,00 € HT pour les frais d'analyses. Concernant la mise en place du plan d'épandage une subvention peut être attribuée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et à hauteur de 30% par le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ces devis et mandate Monsieur le Maire pour solliciter les subventions auprès de L'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental.

### **15 – Devis travaux chemin d'accès château :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'Entreprise ESTARDIER d'un montant de 19 620,00 € TTC pour les travaux de réparation et faisant suite à l'éboulement du sentier piéton qui part du parking en face du terrain du stade de football jusqu'au pied du château « Place des Fossés ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ce devis.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qui peut être demandé une subvention exceptionnelle au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux auprès de l'Etat et une subvention au titre du fond d'équipement des communes auprès du Conseil Départemental pour les murs du soutènement du château et la sécurisation des abords.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants mandate Monsieur le Maire pour solliciter ces subventions.

### **16 – Rétrocession compétence aménagement bourg :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays Vernois et Terroir de la Truffe a abandonné la compétence « aménagement de centre-bourg » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Dans sa séance du 10 mars 2016 le conseil communautaire de la CCPVTT a décidé que les travaux d'aménagement centre bourg reviennent à leur commune respective et soient incorporés dans le patrimoine communal, que l'actif et le passif des aménagements de bourg soient attribués à chaque commune rétrocedés. La CCPVTT ayant contracté un emprunt pour ces travaux, la commune se voit rétrocedé cet emprunt par la même occasion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants prend acte ces décisions.

### **17 – Convention mise à disposition avec le club de football de Limeuil :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat unique d'insertion de Monsieur Quentin JURKOWSKI, employé par la commune, se termine le 11 mai 2016. Il propose que le football club de Limeuil mette à disposition de la commune à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 pour une durée de 25 heures par semaine et jusqu'à la fin de son contrat, fin novembre, Monsieur Cédric FORTUNEL, employé au sein du club de football, sous contrat aidé également.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, accepte cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer une convention de mise à disposition avec le club de football de Limeuil.

### **18 – Remboursement frais :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une note de frais de la part de Mme Nicole HULOT d'un montant de 757,57 € qui concerne les achats pour les repas des maïs de 2014.

Mme Hélène MERINO, qui a procuration pour Mme Nicole HULOT, ne prend part qu'une fois au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour accepte que la commune rembourse à Mme Nicole HULOT les frais qu'elle a engagés pour les repas des maïs soit la somme de 757,57 €.

### **Questions diverses :**

- Des travaux d'aménagement de la descente du tresseur de paille seront réalisés après la réfection de la toiture de la mairie.
- Une réunion d'information concernant les communes nouvelles aura lieu le jeudi 21 avril à 20h30 à Audrix.
- Mme Hélène MERINO donne le compte-rendu de l'assemblée générale de l'association des Plus Beaux Villages de France qui s'est tenue les 1,2 et 3 avril dernier à Sainte Suzanne en Mayenne.
- L'inauguration de la Place du Port et des vestiaires du stade de football aura lieu le samedi 02 juillet 2016 à 17h00.
- La réunion publique concernant l'Agenda 21, le plan communal de sauvegarde et la circulation et stationnement dans le haut du Bourg aura lieu le mardi 26 avril à 20H00 dans la salle du château.
- Dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées, Il est en projet de réadapter le sentier de la boucle de Limeuil.
- Une réponse a été envoyée au collectif des raccordés de l'assainissement du bourg suite au courrier qui a été adressé à la mairie.

Le secrétaire de séance  
Benoît BOUSSIQUET

Le Maire,  
Jean-Claude HERVÉ